

DOSSIER DE PRÉSENTATION

CONFÉRENCE SUR L'INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL



24 NOVEMBRE 2016

#impactsocial



Sommaire

Un accord d'expérimentation pour répondre aux besoins sociétaux.....	4
Des innovations sociales proposées dans le cadre d'un appel à projets	5
Aujourd'hui, 2 projets sont prêts à recevoir un engagement durable de l'État	5
Les projets à venir pour 2017.....	7
Annexes	8

« Le contrat à impact social s'inscrit dans la politique générale du Gouvernement de développement de l'économie sociale et solidaire et fait l'objet d'un appel à projets du 16 mars 2016 au 31 mars 2017. C'est une mesure de progrès, une mesure qui donne plus de moyens aux acteurs sociaux pour agir et qui apporte plus de solidarité au sein de la société. »

**Martine PINVILLE,
Secrétaire d'Etat chargée de l'Économie
sociale et solidaire**

LES CONTRATS A IMPACT SOCIAL : L'ETAT INNOVE POUR EXPERIMENTER DURABLEMENT DE NOUVELLES ACTIONS SOCIALES

Un accord d'expérimentation pour répondre aux besoins sociétaux

Aujourd'hui, des besoins sociaux majeurs ont besoin de réponses nouvelles : l'insertion professionnelle, le décrochage des étudiants, la protection de l'enfance, la désertification des territoires isolés, le soutien aux familles fragilisées... Les acteurs sociaux sur le terrain voudraient pouvoir traiter ces problématiques en expérimentant des projets dans la durée.

Pour encourager ces initiatives, le Gouvernement a souhaité ajouter à ses interventions traditionnelles un nouveau type d'accord réunissant **trois acteurs** :

- **un opérateur social**, qui a identifié un besoin auprès de la population et propose une action avec des indicateurs d'évaluation de son impact social,
- **un ou des financeurs privés**, qui s'engage(nt) à financer cette expérimentation et à en supporter le risque,
- **et un payeur au résultat** qui s'engage à rembourser et à verser une prime de réussite aux financeurs si les résultats prévus dans le contrat sont atteints et après vérification par un expert indépendant.

Le paiement au résultat est une approche de **l'investissement social**, qui vise à agir en amont et en prévention pour préparer et accompagner les individus face à leurs besoins sociaux. On parle bien « d'investissement » car les actions sociales ne sont plus considérées comme une dépense, un coût ou une charge, mais sont susceptibles, dans certaines conditions, de procurer un retour sur investissement à la fois social et économique.

Des innovations sociales proposées dans le cadre d'un appel à projets

Un appel à projets interministériel sur les contrats à impact social a été lancé le 15 mars par Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire.

Etape 1 : Dépôt de candidature

Les porteurs d'actions présentant une innovation sociale, au sens prévu par la loi sur l'économie sociale et solidaire, peuvent déposer un dossier jusqu'au 30 janvier 2017. Il s'agit d'actions qui ne sont pas déjà intégralement satisfaites par un service public ou par un service marchand.

Etape 2 : Instruction des dossiers et sélection

Tout au long de l'appel à projets, les dossiers sont instruits et sélectionnés par le Ministère de l'Economie et des Finances et les différents ministères concernés par le champ de l'expérimentation ou de l'opérateur social. Ensemble, ils apprécient le caractère innovant, l'opportunité de la solution proposée et son adéquation avec le cahier des charges. Ils formulent le cas échéant des recommandations aux porteurs du projet.

Vingt projets ont déjà été déposés. Le dernier comité de sélection se tiendra le 30 mars 2017.

Aujourd'hui, 2 projets sont prêts à recevoir un engagement durable de l'État

A ce jour, cinq projets ont été retenus par le comité de sélection. Parmi eux, deux sont prêts à recevoir un engagement de l'Etat.

1/ L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie): « Promouvoir l'insertion des publics éloignés de l'emploi dans les territoires ruraux fragiles, grâce au financement et à l'accompagnement de projets de création d'entreprises et de retour à l'emploi salarié. »

L'Adie a proposé un programme qui vise à promouvoir l'insertion économique et sociale par le biais du microcrédit accompagné (pour la création d'entreprises ou l'accès à l'emploi salarié) au profit d'un public cible habitant en zone rurale isolée. Pour répondre au plus près aux besoins des porteurs de projet résidant dans des territoires éloignés de ses agences, l'Adie souhaite mettre en œuvre des méthodes de travail innovantes, en proposant l'instruction à distance des demandes de financement et un accompagnement à domicile ou sur le lieu d'activité.

Le programme sera lancé en janvier 2017 dans l'Ariège, l'Allier, la Saône-et-Loire, la Nièvre, les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence. La réussite de ce programme

se traduira par l'insertion d'au moins 320 personnes par l'activité économique, soit par la création d'une entreprise pérenne, soit par l'accès à un emploi stable. Ces résultats seront contrôlés par un évaluateur externe, KPMG, six ans et demi après le début du programme. Le coût maximal du contrat pour l'Etat est évalué à 1,5 millions d'euros (incluant 195 000 euros de prime de succès en cas de dépassement des objectifs).

Le montage financier, spécifique à ce contrat à impact social, a été conçu en partenariat avec BNP Paribas pour tenir compte des objectifs de l'Adie et des attentes des parties prenantes (Etat, investisseurs). Il combine les caractéristiques de différents outils financiers (prêt, obligation, nantissement).

2/ IMPACT Académie : « Prévenir les risques sociaux dans les territoires fragiles urbains grâce à la formation à la franchise. »

IMPACT Académie a été créée dans le cadre du lancement, en janvier 2017, d'un fonds d'investissement dédié à la création de commerces franchisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), géré par IMPACT partenaires. Cette association aide au lancement de cet outil de financement et doit accroître son impact social. Certaines des missions de ce programme présentent des exigences particulières, par les zones géographiques d'investissement ciblées (100% des investissements dans les QPV), le nombre d'investissements envisagés (plus de 200 créations d'entreprises) et les caractéristiques des porteurs de projet accompagnés (des primo-entrepreneurs avec de faibles apports personnels et expérience professionnelle).

Pour atteindre les objectifs sociaux visés par le fonds, IMPACT Académie offre aux primo-entrepreneurs dans les quartiers défavorisés, trois services clés : une formation gratuite et certifiante, la structuration juridique pour la création et l'exploitation de commerces franchisés, ainsi qu'un accompagnement au recrutement local.

Le programme sera lancé en janvier 2017 dans les QPV métropolitains. L'action d'IMPACT Académie sera évaluée au 31 décembre 2021 et le paiement au résultat par l'Etat pourra aller jusqu'à 1 million d'euros si trois conditions sont cumulativement remplies :

- Le nombre d'entreprises créées : au minimum 200 (prime maximum si au moins 300) ;
- Le nombre d'emplois créés : au minimum 1000 (prime maximum si au moins 1500) ;
- Le nombre de candidats ayant suivi le cycle complet de formation : au minimum 350 (prime maximum si au moins 400).

Le montage financier a été réalisé par IMPACT Partenaires. Les souscripteurs du fonds avanceront les frais de fonctionnement d'IMPACT Académie sans droit de recours.

Les projets à venir pour 2017

Parmi les acteurs ayant déjà répondu à l'appel à projets, trois d'entre eux ont été sélectionnés et pourraient aboutir en 2017. Il s'agit de :

Sauvegarde du Nord

Le programme vise à intensifier l'Action Educative en Milieu Ouvert afin de réduire le nombre de placements d'enfants. Les moyens envisagés, « pluriprofessionnels » et pluridisciplinaires, visent à répondre de la façon la plus complète et adéquate possible aux difficultés rencontrées par les familles accompagnées.

Passeport Avenir

Grâce à une méthode d'accompagnement innovante reposant sur du mentorat individualisé de professionnels du monde de l'entreprise, l'action de Passeport Avenir vise à faire émerger les talents issus de milieux populaires. Le contrat à impact social permettra un essaimage national ciblant des territoires délaissés (notamment les zones rurales fragiles), des filières stigmatisées et des entreprises ancrées localement. Ainsi, l'association accompagnera 450 jeunes boursiers dans le but d'améliorer significativement leur persévérance scolaire et leur insertion dans l'emploi.

Apprentis d'Auteuil

Le programme propose d'accompagner par de nouvelles formules des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants et faisant face à des conditions de vie précaires (jeunes couples ou mères seules en rupture sociale et familiale, familles en logement insalubre, etc.) au point qu'un placement des enfants soit envisagé. Le projet de relais familial prend la forme d'un accueil pendant 4 à 9 mois, sur la base du volontariat, au sein d'appartements familiaux adossés à une plate-forme de soutien à la parentalité. Un premier déploiement est prévu en 2017 en Gironde, en Loire-Atlantique et dans le Nord.

Annexes

Candidature de l'ADIE à l'appel à projets pour le lancement des contrats à impact social

Le Microcrédit Accompagné adapté à la ruralité

Résumé du programme

L'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) est une association qui œuvre depuis 1989 pour fournir de l'accompagnement et du financement sous forme de microcrédit à des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique afin qu'elles créent leur entreprise ou retrouvent un emploi stable. Depuis sa création l'Adie a octroyé plus de 160 000 microcrédits, permettant ainsi de créer plus de 200 emplois par semaine. Une étude sur le SROI (*social return on investment*) de l'Adie menée en 2016 par KPMG évalue que son action à travers le microcrédit professionnel permet de générer pour la collectivité, en 24 mois, 2,38 euros d'impact économique pour 1 euro investi, ce qui dans le cadre du programme correspond à une valeur sociale moyenne créée par personne insérée de 7560 euros.

Le programme qu'elle présente ici vise à promouvoir l'insertion économique et sociale par le biais du microcrédit accompagné (pour la création d'entreprises ou l'accès à l'emploi salarié) au profit d'un public cible habitant en zone rurale isolée. L'Adie propose d'appliquer des méthodes de travail innovantes (instruction à distance et accompagnement de proximité) pour être en mesure d'instruire les demandes et d'accompagner ces bénéficiaires. La réussite de ce programme se traduira, à l'échelle des bénéficiaires, par la création d'une entreprise pérenne ou l'accès à un emploi, mesurés par un évaluateur externe.

Caractéristiques clés

Programme d'action	<p>L'Adie propose à la fois des produits financiers et de l'accompagnement de projet à son public cible en vue d'une insertion professionnelle durable. Elle propose d'une part des microcrédits professionnels destinés à la création d'entreprise et d'autre part des microcrédits personnels pour favoriser l'accès à un emploi salarié durable, répondant notamment à des problèmes de mobilité pour se rendre sur le lieu de travail. Afin de rendre accessibles ses services en zone rurale isolée, l'Adie va développer dans le cadre d'un CIS de nouvelles méthodes de travail dont les deux principales caractéristiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none">> L'instruction à distance des demandes de financement (via une plateforme téléphonique)> L'accompagnement renforcé de proximité (directement chez le bénéficiaire ou sur son lieu de travail, etc.) <p>Les bénéficiaires du programme seront accompagnés de façon personnalisée par des bénévoles, notamment sur les aspects commerciaux, juridiques, et financiers de leurs projets.</p>
Population bénéficiaire	<p>Il s'agit plus particulièrement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux, mais aussi des salariés précaires, habitant majoritairement dans les zones rurales isolées identifiées. Un mécanisme spécifique a été développé pour s'assurer que les bénéficiaires correspondront bien à la cible de l'Adie.</p>

Impact recherché	<ul style="list-style-type: none"> > A l'échelle individuelle : retour à l'emploi du bénéficiaire via une création d'entreprise ou une meilleure employabilité, passage d'un emploi précaire à un emploi stable > A l'échelle des territoires : renforcement de l'attractivité et du tissu économique des zones rurales
Durée du contrat	Le contrat a vocation à durer de janvier 2017 à juin 2023, soit 6 ans et 6 mois.
Coût total du contrat	Le coût maximal du contrat pour l'Etat est évalué à 1,5 millions d'euros (incluant 195 000 euros de prime de succès en cas de dépassement des objectifs), composé majoritairement par des frais de personnel de l'Adie représentant en moyenne 5,6 ETP par an. Les autres frais opérationnels sont également compensés dans le cadre du contrat à impact social. Sont aussi inclus dans le coût total : les frais liés à la structuration du contrat à impact social - frais juridiques, frais d'évaluation, ainsi que frais d'ingénierie financière.
Évaluation	<p>Deux critères d'évaluation ont été retenus et seront mesurés par l'évaluateur (KPMG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le nombre de personnes financées et accompagnées : objectif de 500 > Le nombre de personnes insérées durablement¹ : objectif de 320 <p>Le premier critère vise à mesurer le déploiement du programme, et le second son impact effectif sur les bénéficiaires.</p> <p>Les investisseurs et l'Adie percevront une prime de succès en cas de surperformance du programme (à partir de 320 bénéficiaires insérés).</p> <p>L'évaluation sera faite au fil de l'eau grâce à des données consolidées par l'Adie.</p>
Structuration du projet	<p>L'Adie a identifié un besoin émergeant du terrain et a proposé une action en réponse dans le cadre de l'appel à projets.</p> <p>BNP PARIBAS a accompagné l'Adie dans l'ingénierie financière du projet : construction du modèle financier permettant d'évaluer le retour de l'investissement social pour toutes les parties prenantes (les autorités publiques, les investisseurs, et l'Adie), et conception du produit financier adapté à leurs spécificités.</p> <p>Hogan Lovells, avocat conseil, a orchestré la structuration juridique des différents contrats.</p> <p>L'Etat a procédé à la structuration juridique de l' « engagement public ».</p>
Investisseur(s) potentiel(s)	Plusieurs investisseurs ont fait part de leur intérêt pour ce programme, il s'agit de BNP Paribas, la Caisse des Dépôts, Renault Mobiliz Invest, AG2R La Mondiale, ainsi que la Fondation Avril.
Payeur au résultat	L'Etat a vérifié la dimension innovante du projet et son adéquation avec les politiques publiques. Le payeur final est le Ministère de l'Economie et des Finances.

¹ L'insertion est avérée (i) dans le cas (du microcrédit professionnel) d'un entrepreneur dont l'entreprise est pérenne entre deux ans et trois ans après l'octroi du financement ou dont l'entreprise n'est pas un succès mais qui retrouve un emploi (ii) dans le cas (du microcrédit personnel pour l'emploi salarié) d'un salarié qui voit sa situation professionnelle s'améliorer ou qui parvient à se maintenir dans l'emploi lors d'une mesure entre deux et trois ans après l'octroi du financement.

Candidature de IMPACT Académie à l'appel à projets pour le lancement des contrats à impact social

L'accompagnement à la création de commerces franchisés dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Résumé du programme

IMPACT Académie a été créée dans le cadre du lancement, pour janvier 2017, d'un fonds d'investissement dédié à la création de commerces franchisés dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et géré par IMPACT partenaires. Cette association aide le lancement de cet outil de financement et vise à accroître son impact social. Certaines des missions de ce programme présentent des exigences particulières, par :

- les zones géographiques d'investissement ciblées : **100% des investissements seront réalisés dans des QPV,**
- le nombre d'investissements envisagés : **plus de 200 créations d'entreprises,** soit un portefeuille de plus de 200 lignes,
- les caractéristiques des porteurs de projet accompagnés : il s'agira le plus souvent de **primo-entrepreneurs** avec peu d'apport personnel et d'expérience professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs sociaux visés par le fonds, IMPACT Académie offre aux bénéficiaires trois services clés :

- **Une formation préalable gratuite, systématique et certifiante pour tous les candidats**

Cette formation est dispensée au moyen de sessions de e-learning du Centre National des Arts et Métiers (CNAM) – entraînant l'obtention d'une certification – et complétée par une session physique à l'Académie de la Fédération Française de la Franchise (FFF). Cette formation a été développée spécialement pour le programme du fonds. L'enjeu est d'articuler la pédagogie du CNAM avec l'expertise métier de l'Académie de la FFF. La formation du CNAM sera offerte aux candidats.

- **La structuration juridique pour la création et l'exploitation de commerces franchisés**

De manière générale, dans un projet de capital-investissement classique, les « entreprises-cibles » investies prennent systématiquement à leur charge les frais de structuration juridique liés à l'investissement et évidemment à leur création.

Pour ce qui concerne la présente Initiative, à la différence des pratiques habituelles de capital-investissement, les frais de structuration juridiques dédiés à la création et à l'exploitation de commerce franchisés font l'objet d'une prise en charge par IMPACT Académie.

Ce service comprend notamment un ensemble assez large de prestations, adaptées au modèle de la franchise dans les QPV, incluant notamment la constitution d'une « bibliothèque juridique » et le recrutement d'un juriste spécialisé.

L'objectif est de mieux sécuriser l'entrepreneur pour la négociation de ses principaux contrats, notamment avec le franchiseur, le bailleur et les banques.

- **L'accompagnement au recrutement dans les QPV**

Afin de maximiser l'impact local en termes d'emploi, IMPACT Académie organise des sessions de recrutement permettant d'accompagner chaque franchisé dans sa politique de recrutement, et en particulier de recruter des demandeurs d'emplois issus de QPV et de favoriser l'apprentissage.

Caractéristiques clés

Programme d'action	Le programme a plusieurs composantes, le fonds financera les créations de commerces franchisés dans les QPV, activité « cœur » du capital-investissement. IMPACT Académie identifie, forme et accompagne gratuitement tous les candidats à la franchise avec des partenaires afin de les rendre plus opérationnels et de maximiser les chances de réussite. IMPACT Académie organise également des sessions de recrutement local et des actions ciblées pour les commerces franchisés créés afin de maximiser l'impact sur la création d'emplois dans les QPV.
Population bénéficiaire	Pour être éligible, le candidat à la création de franchise devra entreprendre au sein d'un QPV.
Impact recherché	L'impact est recherché à l'échelle des QPV : amélioration du tissu économique et social, renforcement de l'attractivité des QPV par le renforcement de la présence de commerces dans ces zones et par la création d'emplois dans ces franchises nouvellement implantées.
Durée du contrat	Le contrat a vocation à durer 10 ans.
Coût total du programme (hors primes au succès)	Le contrat à impact social de 1 million d'euros couvre les trois services clés offerts par IMPACT Académie aux candidats à la franchise : <ul style="list-style-type: none"> - Formation de tous les candidats préalable à tout engagement avec les enseignes franchiseurs ; - Prestations de structuration juridique dédiées à la création et à l'exploitation de commerces franchisés ; - Accompagnement au recrutement dans les QPV.
Évaluation	Trois indicateurs sont retenus : <ul style="list-style-type: none"> > Le nombre d'entreprises créées et viables : 200 à 300 ; > Le nombre d'emplois créés dans les QPV : 1000 à 1500 ; > Le nombre de cycles de formations complets (CNAM + FFF) dispensés/nombre de certifications obtenus : 350 à 500 ; L'évaluation sera basée sur les informations annuelles validées par les experts-comptables des franchises créés et consolidées par le commissaire aux comptes d'IMPACT Partenaires. L'indicateur lié à la formation sera vérifié par le CNAM.
Structuration	Projet conduit par IMPACT Académie et IMPACT Partenaires dont les conseils ont validé les « engagements privés ». Vérification de l'innovation sociale et de l'adéquation avec les politiques publiques par l'Etat. Validation de l'« engagement public » par l'Etat.
Investisseur(s) potentiel(s)	Le fonds est en cours de souscription. Le contrat à impact social permettra de consolider sa vocation sociale.
Tiers-payeur(s) potentiel(s)	Le Ministère de l'Economie et des Finances

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

2 383 000

salariés représentant une masse salariale de 55 milliards d'euros par an.

Une économie qui redistribue.

10 %

C'est le poids de l'Économie Sociale et Solidaire en France.

Une économie qui compte.

90 %

des entreprises de l'ESS envisagent ainsi de recruter dans les prochaines années.

Une économie qui a confiance.

12,7 %

des emplois privés cumulés en métropole et en outre-mer.

Une économie qui emploie.

600 000

recrutements seront réalisés par les acteurs de l'ESS d'ici à 2020.

Une économie qui recrute.

80 %

des Français attendent des entreprises qu'elles aient aussi une mission sociale.

Une économie qui a de l'avenir.

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Michel SAPIN

Tél. : 01 53 18 41 13

sec.mef-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Martine PINVILLE

Tél. : 01 53 18 44 13

sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

economie.gouv.fr